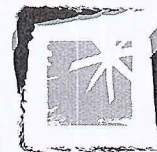


N° DEL/2024-004



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 février 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 39**Date de convocation : 5 février 2024****PRESENTS (26)**

Délégués titulaires (22) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, M. CHAUMEIL Romain, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. CHASSAGNARD Patrick, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TRAËN William, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (13) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
M. CONTINSOUZA Nicolas a donné procuration à Mme BOUILLON Ludivine,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. TRAËN William a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

**Objet : Mise en œuvre de la Redevance Ordures Ménagères Incitative – Déploiement des colonnes de tri et ordures ménagères en points de proximité
Demande de DETR – Tranche n°1**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance ordures ménagères incitative (REOMI), la Communauté de Communes a obtenu une aide de l'Etat, au titre de la DSIL, pour un montant de 90 000 € et de l'ADEME, avec l'appel à projets CITEO, pour un montant de 30 000 €.

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre de la redevance incitative par le déploiement de points d'apport volontaire.

Cette dernière implique l'achat de colonnes pour les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables, le verre et le papier.

Dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise SULO, le montant estimatif s'élève à 1 109 637 € HT pour les colonnes aériennes, 71 668 € HT pour les colonnes semi-enterrées et 54 188 € HT pour les colonnes enterrées, soit un total de 1 235 493 € HT.

Le déploiement des colonnes sera réalisé en deux tranches fonctionnelles :

- 1^{ère} tranche, en 2024 : déploiement des colonnes de tri pour les déchets recyclables, le verre et le papier pour un montant de 867 825 € HT.

Au préalable, il convient d'aménager des plateformes sur les points de proximité désignés par les communes. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de ces plateformes s'élève à 9 860 € HT.

Le coût total estimatif de la 1^{ère} tranche s'élève donc à 877 685 € HT.

- 2^{ème} tranche, à partir de 2025 : déploiement des colonnes pour les ordures ménagères résiduelles, pour un montant de 367 668 € HT, auquel s'ajoute les équipements d'incitativité (logiciel, badges, système de comptage).

Il est proposé de solliciter, pour l'année 2024, une aide financière au titre de la DETR projets structurants, à hauteur de 25% plafonné à 125 000 €, pour un montant de dépenses total de 877 685 € HT, correspondant à la 1^{ère} tranche. Une demande d'aide au titre de la DETR pour le déploiement des colonnes ordures ménagères sera présentée en 2025.

M. le Président propose donc le plan de financement prévisionnel suivant, pour la tranche n°1 :

- CITEO :	30 000 €
- Etat (DSIL CRTE) :	90 000 €
- Etat (DETR) :	125 000 €
- Communauté de Communes :	632 685 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 février 2024**

Le Président,

Carrefour de

l'Epinette

19550

Lapleau

05 55 27 69 26

Charles FERRÉ



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières